

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2018
DELIBERATION N° 53

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le
08 juin 2018*

Le Maire

L'an deux mil dix-huit, le sept juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY (sorti pour le vote des délibérations n° 34 à 38), Mmes DURRUTY, BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme LANGLOIS (jusqu'à 21h04), MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, LALANNE, SALANNE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h20), MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mmes LARRE, ARAGON (à partir de 19h05), PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART, Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBE par Mme BRAU-BOIRIE ; Mme JUZAN par Mme DUHART ; M. ESMIEU par M. ESCAPIL-INCHAUSPE ; Mme LANGLOIS par M. LALANNE (à partir de 21h04) ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY ; Mme TAIEB par M. LACASSAGNE (à partir de 19h20), M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; Mme BELBARAKA par M. DAUBISSE ; Mme BENSOUSSAN par Mme MARTIN-DOLHAGARAY ; Mme ARAGON par Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 19h05).

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Ugalde,

OBJET : PATRIMOINE IMMOBILIER - Cabaret « La Luna Negra » – Mise en conformité incendie – Autorisation de dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

La Ville de Bayonne met à disposition de l'association Quartier Latin les locaux abritant le cabaret « La Luna Negra » au 12 rue Gosse.

Cet espace livré en juillet 2009, comporte :

- Une salle de spectacle de 91 places ;
- Un espace scénique et l'arrière-scène correspondante ;
- Une zone dortoir destinée à abriter les artistes.

Lors de la livraison de la salle de spectacle, la commission de sécurité du 27 juillet 2009 a donné un avis favorable au fonctionnement de l'établissement dans cette configuration.

Par la suite, la commission de sécurité périodique du 22 mai 2014 a émis des réserves quant à la présence de locaux à sommeil dans l'établissement classé en salle de spectacle. Il a été demandé la réalisation d'un audit de sécurité incendie visant à isoler l'espace dortoir du reste de l'établissement de manière à l'extraire de la zone classée ERP (établissement recevant du public).

Une étude a été lancée en ce sens pour modifier le cloisonnement existant, créer une issue indépendante et pouvoir ainsi demander un déclassement de la zone dortoir en logement et mettre l'ensemble de l'établissement en conformité vis-à-vis du règlement de sécurité incendie.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier d'autorisation d'urbanisme correspondant.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne